

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2025

Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 11 septembre 2025 à la salle communale de Loisey à 20h00, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune.
La convocation a été affichée le 5 septembre 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV de la séance précédente
- Communauté d'agglomération : Rapport 2024
- Nouvelle délégation Gite SIHB
- Emprunt travaux Pont
- Décision Modificative intégration emprunt

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Aurélien BUSSEZ
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- M. Arnaud JEUKENS

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- Mme Marie-Odile CHAVRELLE donne pouvoir à M. Samuel RAULOT
- M. Arnaud FRANCOIS donne pouvoir à M. Hubert LORRAIN
- M. Nicolas BERTRAND donne pouvoir à M. Serge NICOLAS

Membre absent non excusé et n'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné M. Samuel RAULOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h01 Le quorum est atteint.

Le Procès-verbal du 30 juin 2025 est approuvé

1) Rapport d'activité CAMGS

Le maire rappelle qu'il a transmis à l'ensemble des élus le rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire le 8 juillet 2025. Selon la réglementation, ce rapport doit ensuite être consulté et délibéré lors du conseil municipal pour en prendre acte.

Le maire demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à la diffusion du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Meuse grand sud.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

2) Nouvelle délégation pour le SIHB (Syndicat Intercommunal du Haut Barrois)

Le maire informe qu'il est allé à une réunion du SIHB (Syndicat Intercommunal du Haut Barrois) récemment et a constaté que la liste des délégués, et suppléant représentant la commune de Loisey auprès du SIHB est erronée et/ou les personnes nommés ne peuvent pas se rendre aux réunions.

Par conséquent, et suite à la démission du 1^{er} adjoint, Régis PAPAZOGLOU en 2021, ainsi que celle des deux suppléant Arnaud FRANCOIS et Arnaud JEUKENS en 2025 pour le SIHB uniquement, il convient de délibérer pour nommer les nouveaux membres de cette délégation.

Le maire se porte volontaire pour être le délégué à la place de M. PAPAZOGLOU et rappelle que le second délégué est Mme Marie-Odile CHAVRELLE.

M. Hubert LORRAIN et M. Nicolas BERTRAND se proposent d'être suppléant.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer M. Serge NICOLAS en tant que délégué, et Messieurs Hubert LORRAIN et Nicolas BERTRAND en tant que suppléant.

3) Emprunt financement réfection du pont

Le maire rappelle à l'assemblée que l'offre d'emprunt a été envoyée aux élus par mail pour étude.

Aurélien Bussez explique que la commune bénéficie de subventions couvrant 80 % du montant hors taxes du projet, et que les 20 % restants du hors taxes ont été provisionnés au budget communal. Il rappelle que la TVA appliquée sur la facture sera récupérée l'année prochaine au titre du FCTVA. Il précise enfin que la trésorerie actuelle de la commune ne permet pas d'avancer la totalité de la dépense (la facture s'élève à 71 820,00 €) et que l'emprunt a donc uniquement vocation à permettre le règlement de la facture dans l'attente du versement des subventions, celles-ci n'étant versées qu'après transmission des factures acquittées.

Le maire lit la délibération.

Le maire précise qu'un acompte de 7 182 € versé par PNP travaux est déjà présent dans notre solde de trésorerie ainsi que le montant de 13 848 € correspondant au sinistre.

Par conséquent, le maire a demandé un prêt relais auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 50 790 € (71 820 € – 7 182 € – 13 848 € = 50 790 €) pour une durée de 2 ans avec un taux fixe de 3.38%.

Lorsque la commune percevra les subventions de la DETR et le restant de PNP Travaux, elle pourra effectuer des remboursements anticipés auprès de la banque.

Enfin, courant premier trimestre 2026, la commune percevra la FCTVA qui permettra de rembourser également une partie de l'emprunt. La commune n'aura plus qu'à régler les intérêts.

Il sera possible d'effectuer les remboursements anticipés sans coût supplémentaire. Il faut les prévenir dans un délai de 1 mois avant.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *De solliciter le prêt de 50 790 € au taux de 3.38 % sur une durée de 2 ans pour financer les travaux de réfection du pont route de Salmagne ;*
- *De régler les frais d'intervention de 200 € ;*
- *Remboursement : Intérêts trimestriellement et capital à l'échéance ;*
- *D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.*

Aurélien BUSSEZ ajoute que le vote du budget en avril était « pessimiste » puisqu'il ne tenait pas compte de l'a prise en charge de l'assurance.

Le maire a contacté la DETR et ajoute qu'il est confiant sur un remboursement important de cet emprunt avant la fin du mandat.

4) Décision modificative – ouverture de crédit : intégration emprunt

Le maire lit le projet de délibération et rappelle à l'assemblé qu'un tableau du nouveau budget intégrant les DM a été communiqué à tous.

Suite aux entretiens avec la DGFIP, le maire indique à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir des crédits à la section d'investissement et fonctionnement pour intégrer l'emprunt et effectuer une correction d'imputation.

Décision modificative 1 : 1-1 Correction d'imputation

Investissement :

- *Chapitre 16, article 1641, - 12 997.66 €*
- *Chapitre 021, article 021 OPFI, + 12 997.66 €*

Décision modificative 2 : 1-2 Intégration de l'emprunt et les frais s'y réfèrent

Investissement (intégration emprunt) :

- *Chapitre 16, article 1641, recette de 50 790 €*
- *Chapitre 16, article 1641, dépenses de 45 020 € (correspondant aux subventions DETR 21 080 € et PNP Travaux 23 940 €)*

Fonctionnement (intégration des frais et intérêts – estimation) :

- *Chapitre 66, article 66111, dépenses de 2 000 €*
- *Chapitre 70, article 7022, recette de 2 000 € (article correspondant aux recettes de bois. Nous avons déjà eu plus que prévue initialement au budget. C'est pourquoi il est possible de prendre de cet article pour ajouter à l'article d'intérêt)*

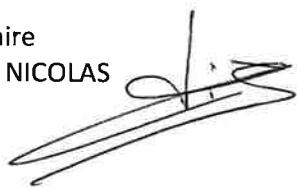
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de procéder à la correction et à l'ouverture de crédit exposé précédemment.

Divers

Aucune question.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire
Serge NICOLAS



Secrétaire de Séance
Samuel RAULOT

